

31 mai 1819



Aujourd'hui trente un mille huit cent dix neuf je
Bernard Rogue huissier public au tribunal civil de Sarlat
habitant patenti n. 29 3. classe
Certifie que la Requette
Domaine le forestier demeurant à
ditigeur de m. Rouland directeur de
demeurant à perigueux qui constituent pour leur avoué près le tribunal civil de Sarlat
m. M. Landry y hab. chez qui ils font l'étude de domicile et Conventant, la vente
1. d'un Contre-lettre de cession contre le sieur Henry Garnier de l'abbaye propre par profession
Cherabien de l'ancien C. le directeur des Contributions indirectes hab. au Chateau de losse
Commune de thonac, par le sieur arnal directeur de l'enregistrement à perigueux le
vingt huit février mille huit cent onze, tendue devant sixième mille six cent dix
de cent onze perigueux le quatre mars même année pour la somme capitale de
trois mille quatre cent dix francs 2. d'un jugement rendu par le tribunal civil de
à Libera le quinze novembre mille huit cent treize entre les Requerants le ledit sieur
de l'abbaye l'opposé la forme l'antérieur par l'acte de Greffier le Chef par le quel il fut
deboute de son opposition contre ladite contrainte au dépens 3. d'un autre jugement
rendu par le même tribunal le vingt six juin mille huit cent quinze l'opposé la forme l'antérieur
par plantau Greffier Commis par le quel le jugement sus relaté fut maintenu au
dépens le continuant les poursuites Commencées par exploit du J. des m. m. m.
devenue fin par Rogue huissier l'registri porteur Commandement au dit sieur
de l'abbaye de payer aux dits sieurs Requerants la somme de trois mille cinq cent vingt six
francs six centimes pour les causes portées aux sus dits l'antérieur le jugement
sans préjudice d'autre des droits actions intérieurs le frais de suite à l'exécution le fait par ledit
sieur Garnier de l'abbaye d'avoir satisfait audit Commandement et me fin aujourd'hui l'ex
transporté sur les immeubles ci après désignés, consistant la terre de losse et de Saint
seigneuriale qui se compose 1. d'un vieux Chateau qui est divisé en plusieurs Corps de
Bâtimens entourés de haies fossés au midi couchant le nord, le au levant par la rivière
de l'égise sur la quelle le Chateau domine. C'est bâti sur un Rocher qui forme pour le
terrasse une demi route naturellement formée élevée sur environ vingt mètres au dessus
du niveau de la Rivière située sur le territoire de la Commune de thonac le pré
le Chef l'icelle



- 2. d'un Beau jardin le long de l'attendant
- 3. d'un moulin à Blé sur la rivière de l'égise à quatre toises de la un pressoir à huile
- 4. d'un domaine appelé du Granger dont le fond qui lui dépendent sont situés au couchant
du Chateau
- 5. d'un domaine appelé de la Vidalie qui se compose de deux maisons dont le
fond qui lui dépendent sont contigus le situés dans la plaine de losse entre le Bourg de
thonac le Chateau le se tiennent également à ceux du Granger et les quel ils se forment
quatre mille six cent
- 6. d'un domaine appelé du Buisson
- 7. d'un autre domaine appelé de la badie
- 8. d'un autre domaine dit de la Bailleuse situé partie dans la Commune de thonac le
partie dans la Commune de St Jean
- 9. d'un Canal poissonneur au sa Chaussée
- 10. de pré de l'égise situé dans le Valon de thonac le arrose par le Ruisseau qui descend de la
- 11. de vignes dont la plus Grande partie sont jaunes
- 12. de Bois Chaigners, haies Chènes le haute futaie
- 13. enfin d'une Forge à fer le moulin à Blé tenant à la forge sur le Ruisseau de
Bard-thonac près du Bourg

Chaque immeuble désigné précédemment limiter le confronté comme suit

Art. 1. le
le Chateau de losse situé dans la Commune de thonac, Contour de montagne
arrondissement de Sarlat département de la Dordogne, dans le quel on litre par un grand
portail au couchant propre au passage de toute espèce de voiture le par un autre petit portail
à droite du premier aux quels on s'élève par un pont qui traverse le fossé du Chateau, ce
pont se a deux arcs de voûte le le cartilage, l'entrée à lieu par un grand arc de logis à
deux façades au levant et couchant au pierres d'attacher au midi le au nord appelé
le Corps de Garde Bâti le cartilage le le moillon Couchant l'égise, du côté du levant
il se fait deux tuyaux de Cheminée, la façade du levant dominant dans la



268

19

Bas Cour présente d'abord la Grande route du portail avec cette inscription Gauloise
 Porro qui doit avoir Commencé le par dessus le millésime MCLXX de tout côté par une
 pierre fine incrustée dans le mur placé par la route du portail ensuite un petit bâtiment qui sert pour
 monter dans un appartement qui n'a d'autre ouverture que sa porte d'entrée, au-delà de et devant une
 autre porte qui aboutit à l'escalier Couverts qui monte au premier à gauche du portail il y a devant
 une porte au Nord-est pour entrer dans une chambre, dans l'intérieur de la route du portail il y a
 à droite une porte pour entrer dans une autre chambre. L'étage supérieur présente du même côté de la
 Bas Cour trois fenêtres de forme ancienne le bas d'entre fermier Chaux à deux volets intérieurs
 la façade du couchant, outre la ouverture du portail soutie le cartilage uni par corniches
 ni pilastre présente deux petites fenêtres au Rez de chaussée, une à droite et l'autre à gauche du
 portail, fermier aussi à volets intérieurs, l'étage supérieur ne présente d'autre ouverture qu'une porte
 ouvrant sur des Chemaux qui ont été abattus sans la Révolution, trois lucarnes longues d'acier
 le cartilage sur le portail le monument qui autre fois il formaient le pont de vis

après avoir traversé la Bas Cour on trouve un Grand Corps de Logis dit le Château, à deux
 Corps compris le Nord de chaussée le au dessus par Greniers appelé Galatari, dans partie le cartilage
 le partie le milieu la partie du midi parait être plus moderne que celle du nord le couchant
 de ce côté se trouve plus Bas que la première qu'on voit cependant aller s'entre les ombles
 par un même toit d'où elle se Casse la pierre se Ressort en quatre types de cheminée
 au coin du levant au midi sur voit une tour partie le cartilage le partie le milieu Couverts la
 pierre sont partie de la toiture le de la Charpente soit courbée du côté du midi, qu'on ait le même
 pour le stabilir, le Corps de Logis présente dans l'intérieur de la Bas Cour deux façades, l'une au couchant
 pour la partie qui a façade au levant l'autre au levant, le l'autre au nord pour la partie qui a
 façade au midi, la partie nord du levant de l'édifice s'élève soit un éroulement d'une partie du
 bâtiment à l'extérieur il présente deux façades l'une au levant le l'autre au midi l'étage du Rez de
 chaussée par six fenêtres qui éclairait autant d'appartements, il est percé encore par
 le milieu par une grande porte ouverte le unie, pour conduire sur la Grande terrasse le l'autre
 par une autre petite porte vers le nord pour descendre dans les petites Cours souterraines, la tour
 présente une fenêtre au coin du levant au midi le l'autre dans cette même direction, trois autres
 fenêtres et l'ouverture deux appartements au Rez de chaussée par une grande porte ouverte le unie
 correspondent à celle du levant qui se sur la Grande terrasse et par une porte également
 ouverte le cartilage plus petite à corniche le pilastre sur la partie du midi 3. la fin par trois
 fenêtres ouvertes deux autres qui sont fermier le unie le une porte dans l'encadrement du
 couchant au nord, deux autres très hautes, l'étage au dessus est percé par la façade de l'ouest par
 quatre fenêtres le une porte isolée, au côté gauche de cette porte le une lucarne avec un orlon ouvert
 la tour la partie qui parait plus nouvellement bâtie la forme de platée, une autre fenêtre dans
 l'encadrement de la tour le trois autres fenêtres au midi, l'une de laquelle qui éclairait le haut de
 la tour le à deux branches le soutie le cartilage le ensuite du côté de midi sur la terrasse couverte
 par cinq fenêtres le une sixième murie, au tour de cette partie du Château plus neuve on voit
 un bel établissement de Cartilage bien distinct qui supporte une Rangée de Chemaux à console
 Couverts d'un parapet de même Cartilage qui sert à supporter l'oppentir de la Charpente du
 Château ce parapet est percé au levant le midi à l'extérieur par sept lucarnes le le devant
 au couchant nord par quatre lucarnes pour éclairer les Galatari, attenant ce Corps de Logis se
 trouve vers le midi une murie adossée Couverte le tout le plate ayant son entrée sur cette direction
 au levant du Château on trouve une terrasse qui se prolonge dans toute la longueur de l'édifice
 sur dix mètres de large la tourie d'une balustrade le cartilage donnant sur la terrasse le milieu de
 cette terrasse est soutie le les deux côtés sont assis sur le Rocher

Une Grande Bass Cour dans la quelle on trouve au nord du Château le séparément un Grand
 Bâtiment appelé du Chay ou Grande Case son Nord de chaussée contient une Grande Case d'environ
 vingt mètres de longueur par environ huit mètres de largeur ayant sa porte d'entrée au milieu une
 fenêtre au nord et une autre au levant soutie le cartilage au dessus de la quelle il y a un Grenier
 à Blé appelé la Nelette, ayant son entrée par une porte au midi à la quelle on monte par
 un escalier la pierre au couchant de ce côté percé au nord par une fenêtre ou grande porte
 Couverts la pierre au levant de ce Bâtiment on voit devant une autre terrasse plus petite le
 plus Bas d'environ trois mètres que la précédente, elle longe tout l'édifice sur des qui l'informe
 de triangle au nord, donnant également sur la terrasse entourée d'une plate de terre le
 cartilage on voit sur cette terrasse la morgelle d'un puits pour puiser l'eau dans la Nez de
 l'entre deux dents de Rochers d'où le quel se trouve une Grande cavité la forme de Grotte
 qui sert de Colombier le est percée de pique
 on trouve encore au nord de cet Bâtiment un pare à venton divisé le deux

ont regardé le cartilage... la façade... l'intérieur... un grand... l'ensemble au rez de chaussée...

Châtelain avec une volière par dessus couverte la pierre

De la Coir, du Couchant au nord on voit une tour avec un Corps de logis de forme angulaire Couvert la pierre séparée du autre Bâtimens, appelée la tour de la prison, le tout devant de Grenier à foin, autrement toutin, la tour a une fenêtre dans la quelle font dissimuler diverson plan sur une pierre longue le fine latine huc multa pariter et hab la façade du nord du Corps de logis ne présente qu'une petite fenêtre au premier étage qui est au dessus la grande Chaussée on communique a ce Bâtimens par une porte au midi, de la Cote de la Basse Cour pratiquée dans une brique de tourelle desus l'arche de la Cime de la quelle on litre encore dans le Corps de logis par une porte au dessus de la première.



En avançant de la vers le midi on trouve un Edifice Couvert En pierre appelée la Pourchial, a un étage au des de Chaussée ayant son entrée au levant par une porte a gauche le levant on voit une fenêtre le plus loin de ce même coté on voit une porte autre porte qui conduit a un localier pour monter sur le four a droite de la porte d'entrée on trouve la core une fenêtre la forme de la carne de cheval dans la Boulangerie, en avançant de la vers le Corps de Garde, sur la même direction outre une tour isolée appelée la chapelle ayant son entrée de la Basse Cour qui n'est qu'un premier par dessus, mais ayant un souterrain tout à fait qui a son entrée par une porte dans le fossé du Château du midi, on litre dans cette tour ou chapelle par une porte dans la Basse cour au levant Elle a aussi une fenêtre au midi. Elle est au midi de la hauteur d'un homme, on voit du même Cote du midi sur une pierre fine incrustée dans le mur cette inscription latine Si licet in pennis uox mi mur alta petit avec le même milésime MDLXX

un grand fossé qui entoure tout ce Bâtimens la Basse Cour de environ dix mètres de largeur creusé dans le Rocher de la profondeur d'environ trois mètres, sur lequel on a Bâti le Château la Cour et le Gros au cloch, le quel fossé se trouve avec la Bâtielle faite au dessus du Rocher l'ère de environ dix mètres de profondeur Clap au midi le partie au Couchant par un autre mur Couvert d'une plate forme

Les que le Château le Edifice sur l'ancien de nommée le designé, Basse cour terrasse le fossé qui la font la préclature font d'une contenance approximative de quarante cinq arer le Couffrontent au levant a la rezure au midi couchant le nord aux fosses sur le mur qui se parent le Château du jardin au midi et le Chemin aller le fol au aire le partie du Château au Couchant

Art. 2.

un jardin le rezure au midi du Château séparé par le fossé Contenant Environ quatre ving arer, aboutissent au levant a la rezure Grand mur le terrasse partie Couverte d'une plate forme de ce Cote au midi Chemin qui se au moulin et a la maison qui fut de logement au meunier muraille entre deux, au couchant a une charnille tout une Rangie est dans le jardin et une muraille de clôture au delà et au nord aux fosses du Château, terrasse a plate forme de ce Cote, ce jardin est exploité par un jardinier nommé michel aussy de

Art 3

un moulin a Ned sur la riviere de rezure, Couvert la teile plate avec des chaudières qui forme une Cluse angulaire ayant quatre tournans et un pressoir a huile placé dans un Bâtimens attenant Couvert la teile plate l'eau de l'el de moulin passant par un mouvoir la meule du pressoir par une mecarique qui traverse le mur de séparation la Chaussée du moulin Construite la pierre fêlée au malleon Retenu par des pierres et des poutres ager le ustensille du moulin le pressoir maison pour le meunier et séparée l'ablie au coin sud du rezure, a une chambre au des de Chaussée le un étage par dessus, ayant son entrée par un petit localier au midi pour le premier étage et un autre localier qui monte de cette première Chambre dans le rezure pour aboutir au second, autre Edifice séparé par le midi des deux pres de deux appelée Pourchial, ou il y a un four, Boulangerie, Bâti a Cochon et core le core un petit jardin devant la porte du moulin au Cote du levant, Clos de haie le lit ou de Chemin qui aboutissent au moulin le autre Bâtimens le tout Contenant Environ huit arer Couffrontent au levant a la

Contenant Environ cinquante ares aboutissant au levant au même Chemin de thonac a mailhol au midi Chemin de thonac a Bard au Couchant aux possessions de thonac de benaud la fleigne & du nord aux possessions de l'ancien

4^e D'une piece de terre presque perdue le Broussailles separée d'un hâtimens appellee au fochal Contenant deux cent soixante ares fossie Environ deux cents ares de terre labourable, signe trente ares le Broussailles trente ares joignant au levant les possessions de Jean Cleprat le grand del port au midi le Chemin de thonac a Bard, au Couchant inclinant au nord le Chemin de plazac a montignac le Couchant du nord les possessions de Bernard del port dit signole

5^e D'une terre labourable le pradayse par le Bar appellee la combe, Contenant Environ la terre Environ quarante cinq ares le pradayse quinze ares Ensemble Environ soixante ares, joignant au levant les possessions de Jean Lafage marchaud au midi celles de thonac de Bernard del port au couchant celles de Jean Regnier Campagnac & au nord au Chemin de Bars a thonac

6^e D'une piece de terre labourable appellee la Chenesive de la Croix près le Bourg de thonac Contenant Environ trente cinq ares aboutissant au levant le Chemin de thonac a montignac au midi le Chemin de thonac a Bard, au Couchant inclinant au nord aux possessions des sieurs pierre Courserant le grand del port faisait pointe au nord sur le Chemin de montignac a thonac

7^e D'une terre labourable par du Bourg de thonac appellee aux Cros de Besse au a la Croix faisant pointe au midi Contenant Environ cent vingt ares confrontant au levant les possessions du sieur Boissel & la pinasse Chemin de service entre deux, midi inclinant au Couchant, le Chemin de thonac a montignac & au nord son terrain dependant de la vicairie designée sous le nom de plaine de fosse

8^e D'un pré appelle le petit pré de la forge Contenant Environ quarante ares joignant au levant le Chemin du Buisson au Roch du midi le Chemin de thonac a la forge du couchant aux moulins la forge ci après designée le du nord le Chemin de thonac a la forge qui descend de la forge a thonac

9^e Un Bois Chataigner appelle le petit Bois Contenant Environ quarante ares tenant au levant Couchant & au nord les possessions de la hermondie & au midi le Chemin de thonac a plazac

Art 8.

Une piece de vigne appellee le signal de l'oise, partie vieille, partie plantée de sept ans le autre partie nouvellement plantée la plus grande partie d'un signalable est exploitée par le propriétaire ou le fermier une autre partie par Jean Cleprat vers le milieu de la piece, une autre partie par Jean Peyrot au levant & encore une autre partie par le même au nord

La partie de la vigne exploitée par Jean Cleprat vers le milieu Contient Environ quarante ares le confrontant au Couchant le Chemin de plazac a montignac & au levant au midi & au nord la partie exploitée par le propriétaire ou le fermier

La partie exploitée par Jean Peyrot au levant contient Environ cinquante cinq ares confrontant du levant au dit Chemin de montignac a thonac & de l'autre par la partie exploitée par le propriétaire ou le fermier

La partie exploitée par le dit Jean Peyrot vers le nord Contient Environ quatre vingt ares le confrontant du levant le couchant aux dits Chemin de plazac a montignac & de montignac a thonac du nord le midi & la partie exploitée par le propriétaire ou le fermier

Cette dernière vigne est traversée par une allée qui sert de Chemin pour aboutir à l'allée du noyers qui conduit à fosse, autrement dite de sarraille contenant

ce pré n'est point à ce colon glalle affamé & au dernier à la vigne de ce pré est en au curé

so ares sont exploités par un curé

Art. 15.

une piece de pré appelle le pré de la fosse contenant environ quatre vingt ares tenant au levant inclinant au midi aux possession de la dame veuve Racoste & de la veuve de l'ancien au couchant & de l'ancien du moulin de Chinchambrau le au nord au pré de Joseph Vialle l'ancien de Bar qui s'oppose le pré de l'ancien du journal ci dessus designé la plotte pour le propriétaire au le fermier

Art 16.

Autre pré appelle le pré haut contenant environ quarante ares tenant au levant au pré du domaine de Labadie & celui de Leonard Esuzar, au midi au même pré de Croquet & celui du fieur des plot au couchant au pré de la dame veuve Racoste le au nord au Ruisseau de Bards

Art 17

un pré au lieu de laugnie & au delà du Ruisseau tenant au couchant le pré nouvellement defriché appelle de laugnie ci après designé contenant environ cent cinquante ares confrontant du levant le chemin de la jargie au paschal du midi la possession de la veuve Charavie de pierre delport son heritiere almay au couchant pré de mousieur loqueysie la forest & du nord au fieur du Ruisseau de Bar

Art 18.

un pré aux mêmes opportunités de laugnie appelle aux prés de l'ouest contenant environ deux cent dix ares tenant du levant au chemin du poutet qui va au Breuil de midi au Ruisseau de Bar inclinant au couchant jusqu'au chemin qui va au moulin d'auvergne le y joiant pointe & du nord au chemin de Bar a thonac environ quatre vingt ares de ce pré ont été nouvellement acquis par le fieur de la boissiere du fieur Guillaume Regnier de la jargie ou si ce n'est de heritiere Durand de fiallot par contrat devant un notaire a fiallot

Ces deux prés par designer pour les art. 14, 15, 16, 17. & 18 font de pré de f. deserte & sont exploités par le propriétaire ou le fermier

Art 19

un pré appelle de laugnie au dessus du moulin de même nom defriché & aménagé & exploité par pierre deljorie a moitié fruit contenant environ deux cent soixante dix ares tenant au levant le chemin de la jargie au paschal au midi le Ruisseau de Bar qui s'oppose le au levant par ci dessus designé du couchant au moulin du fieur delièr appelle de laugnie & de nord le chemin de Bar a thonac

Art 20

un taillis Chêne appelle la Borgne du Barou contenant environ soixante dix ares tenant au levant la possession du fieur Chasteloube dit Lambreil midi couchant & nord celle du fieur la forest loqueysie, ce taillis ne tient ni ne dépend d'aucune métairie & le propriétaire le fait exploiter.

Art 21

un étang poissonneux appelle l'étang de l'osse contenant environ cent trente ares confrontant au levant le chemin de thonac arpillou du midi au pré de Guillaume Charavie & a celui du fieur Crozel inondé par l'étang du couchant au pré du fieur Joseph Bourger également inondé, pré le taillis du fieur Crozel & du nord aux prés de la bermondie la Chaussée la Bunde route de u toté la.

Art 22

une piece de jeune Bois Chataigner le Bruyere appelle le Grand Bois de l'osse contenant six cents ares ou environ tenant au levant la possession de Jean delget le pierre longeville au midi le chemin dit martelat du couchant, inclinant au midi au chemin de plaza a thonac faisant pointe entre le nord & le couchant

Ce Bois Chataigner & Bruyere a été donné a Bail perpetuel le a moitié fruit a francois Cailloux Gerard Chyrat le Guillaume Bregegne par contrat du vingt huit Janvier mille huit cent seize devant l'ancien notaire & le consequence de ce Bail est Cailloux de la piece de Bregegne une hectare du côté du levant Gerard Chyrat quatre hectares dans le milieu de la piece de Bregegne une hectare du côté du couchant

Art 23.

une métairie appelle de Labadie exploitée par pierre Doustet ou une paire de Neufs Compois comme il suit

- 1. une maison pour le Colonel une Grange un pare a Brebis autre pare a Cochon
- un four ou une Case & feiller autres matiers de Batiment la Reine. ayant une Salle au fermier par le Batiment au levant midi & couchant Clause au nord de muraille au portait d'entre au levant l'entre le Batiment & un autre portait au nord, le tout d'ont d'une superficie

Mille huit cent dix huit. Art 49

M^r Garnier de Laboissiere demeurant a Lasse payera pour sa contribution au
apui fiscal pour un Revenu de trois mille quatre cent quatre vingt quatre francs
soixante quatre centimes. Contient onze cent quarante un francs vingt huit centimes pour
porter le fenetre au-dessus de la chaussee douze francs pour une porte au-dessus de la chaussee
deux francs vingt centimes pour maison ayant qu'une porte. Et une fenetre fixe de
trois francs quatre centimes. Contient onze cent cinquante francs quatre vingt
huit centimes a défaut de la signature de l'adjoint qui a fait difficulté pour l'apposer
C'est en vertu de la signature du percepteur du Contribution Directeur de la commune de Thonay
Certifie que les taxes et des un font finero véritable et conforme aux Rôles
qui ont été déposés en son main pour l'année mille huit cent dix huit la foi de
moi ci joint a un acte signé le vingt un octobre mille huit cent dix huit signé
Guibout Receveur a fait le vingt deux mai mille huit cent dix neuf par manuy

Extrait de la matrice du rôle fiscal de la Commune de f. Leon sur une partie sur
le lot des sections de l'année mille sept cent quatre vingt onze art 116 de la matrice
madame de Salome pour le domaine de la f. Guilloise art 284 de la section pour
maison grand jardin terre labourable vignes Bois Chatagniers Bois Chêne
Prayer Champ prairie la moitié d'un tang le tout contenant de contenance de
deux cent quatre vingt six quart ouvrier ou l'environs portés a un Revenu net de trois
cent seize livres dix sols le maire de f. Leon Certifie de outre que le domaine de
la f. Guilloise C'est en vertu de la signature de M^r Garnier de Laboissiere hab. au Chateau
de Lasse Commune de Thonay et qui lui jouit comme propriétaire depuis plus de
cinq ans la foi de moi a la mairie de f. Leon sur une copie de l'acte de l'année mille huit
cent dix huit le maire de f. Leon signé pour le sous préfet de l'arrondissement de f. Leon
deux jours le maire de f. Leon fait le quatorze novembre mille huit cent
dix huit signé Cerval sous préfet de l'arrondissement de f. Leon a fait le vingt
deux mai mille huit cent dix neuf par manuy

Extrait du rôle fiscal de la Commune de f. Leon mille huit
cent dix huit.

Monsieur Laboissiere Garnier demeurant a Lasse pour un Revenu de
trois cent vingt quatre francs payera la somme de cent trente quatre francs
Cinquante deux centimes le présent extrait Certifié véritable et conforme au
Rôle de la Commune de f. Leon pour l'année mille huit cent dix huit par moi
adjoint au maire de la dite Commune de f. Leon pour cause de maladie Grave de
Guibout percepteur a vie de la dite Commune de f. Leon le onze octobre mille
huit cent dix huit signé de Cheylard sa pour l'arrondissement de f. Leon
de Cheylard adjoint a la mairie de f. Leon fait le quatorze novembre mille
huit cent dix huit le sous préfet de l'arrondissement de f. Leon signé Cerval

Enreg. a fait le vingt deux mai mille huit cent dix neuf par manuy

Et étant au devant des dits Bâtimeurs Et sur les fonds immeubles
C'est en vertu de la signature de M^r Garnier de Laboissiere hab. au Chateau
de Lasse Commune de Thonay et qui lui jouit comme propriétaire depuis plus de
cinq ans la foi de moi a la mairie de f. Leon sur une copie de l'acte de l'année mille huit
cent dix huit le maire de f. Leon signé pour le sous préfet de l'arrondissement de f. Leon
deux jours le maire de f. Leon fait le quatorze novembre mille huit cent
dix huit signé Cerval sous préfet de l'arrondissement de f. Leon a fait le vingt
deux mai mille huit cent dix neuf par manuy

